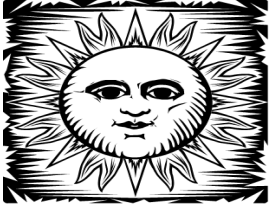


A SUD



LE SOLEIL BRILLE

je co-construis
tu co-construis
il co-construit
nous co-construisons
vous co-construisez
ils profitent



REJOINS LA FARCE

Dans un tract d'octobre consacré à l'accord Chargé de Clientèle/Chargé de Clientèle Remplaçant, une organisation syndicale bien connue s'empêtre dans ses contradictions et ses affabulations.

Le recto-verso fait 45 lignes. Un paragraphe de 11 lignes fait état des « avancées pour les agents » qui se résument à ... La promotion... Pour le reste, on parle de « *problématiques* », « *d'actions locales qui ont payé* » (lesquelles ?), de revendications qui n'ont pas abouti, d'une mise en place chaotique de l'accord CCR, de doléances, d'attentes, d'un manque de règles...

Pourquoi donc avoir signé ces accords si sur 45 lignes de parution il reste 34 lignes de problèmes ? Il vaudrait mieux avoir l'honnêteté de lister clairement les reculs pour les agents. Plus nombreux que les avancées (la preuve en est faite dans la rédaction de ce tract), il serait bon de cesser d'inventer des actions locales à l'initiative de ce syndicat et d'arrêter de signer tout ce qui passe !

L'ACCORD DE LA SAINTE MAURE

Fin octobre, nous recevions par courrier le nouvel accord pour les facteurs-rices de Ste Maure, déjà signé par les mêmes syndicats, comme « d'habitude ».

Sauf que dans cet accord, il manquait la moitié des pages...

Amateurisme?

Sauf que cet accord se référait, pour les primes de mobilité, aux BRH 9 et 10 de 2002, BRH dont les mesures ne sont plus vigueur, puisque remplacée par le dernier accord national de février 2015 (vous suivez...? 2015...!) « Un avenir pour chaque postier »... Primes de mobilité qui depuis sont passées du simple au double!!

La Poste avait donc fait un « simple copier/coller » du dernier accord, pour pas trop « s'emmerder »...

Il est quand même assez étonnant de voir que certains représentants fassent aussi du copier/coller en signant tout et n'importe quoi, sans rien regarder...

Décidément, ils ne représentent RIEN.

« ENSEMBLE VERS LE MONDE DES SERVICES »

C'est ainsi qu'était intitulée la dernière CDSP nationale du 12 octobre au siège de La Poste, dont le sujet était « L'Ambition stratégique 2020 de la nouvelle gouvernance postale », avec un salmigondis de chiffres, de novlangue, d'expressions décalées d'une autre planète, mais pourtant assez claires, au final, quant à leurs intentions. Morceaux choisis :

« La Conquête : 1,6 milliard d'euros de CA complémentaire, pour compenser l'impact de la baisse du courrier –

L'Excellence de nos Services : Net Promoteur Score de 70 (Benchmark des meilleurs dans le secteur des services) »

Ahhh bon ??? Là on en est babas !

« L'équipe facteurs » est l'unité managériale fondamentale car en contact direct avec le client où se crée la valeur ajoutée d'un service excellent – vers laquelle tout le système est orienté »

Là, c'est très clair, tout pour le fric, plus rien cirer du courrier ! Pauvres facteurs qui « ensemble », vont devenir des VRP multi-cartes... Ensemble vers ce monde ? Non, vraiment, ça sera sans nous ! Ensemble, OUI, vers un monde des services publics gratuits !

LES 100 JOURS DE LA HONTE

Ligueil, jolie petite bourgade du sud de la Touraine, où sont « rassemblés », depuis la réorg' de mai 2016, les facteurs et factrices de Descartes, Preuilly (à 11 et 25 km de là...); Depuis le début de l'année 2017, le bureau de Ligueil affiche un bien triste record fin octobre :

100 jours de tournées à découvert!!!

Une véritable honte pour son directeur, pour La Poste et le maintien du service public... Remarquez, ceci expliquant cela, peut-être que son dirlo, Mr david, veut absolument battre l'un de ses propres records, car lorsqu'il officiait sur la plaque de Vierzon... Et Aubigny s/ Nere, il y avait eu 130 jours... Mais de grève!

NOUVEAU CODE DU TRAVAIL :



J - 11

Le 19 octobre, les EAR/CER du 37 recevaient un mail les informant que la DR Maine Val de Loire avait décidé (unilatéralement) le paiement de l'intégralité de leurs repos compensateurs. On leur laisse royalement le droit de conserver au maximum 35h. La réponse doit parvenir à la cellule MRM au plus tard le 31 octobre : peu de temps pour s'organiser d'autant plus que sur ce laps de temps, « *Mon espace RH* », application qui permet de suivre ses congés et repos est en rade ! Pas d'accès à nos compteurs de RC. On a eu l'impression d'être liquidés avec l'accord CCR mais avec ce nouvel épisode, Ça se confirme.



LA POSTE

ANTISOCIALE ET DANGEREUSE

L'enquête diligentée suite au décès de Seydou Bagaga, accidenté le 15 décembre 2012 a conduit à la mise en examen de La Poste pour prêt de main d'œuvre illicite. Pour sa défense, La Poste déclare qu'elle a recours à la sous-traitance « de manière stable et limitée ». Il s'agit là d'un bien pieux mensonge. Dans le secteur du colis, notamment, un secteur en croissance depuis des années, cette pratique s'est généralisée.

En Ile-de-France, 4 colis sur cinq sont distribués par la sous-traitance. Le drame survenu en décembre 2012 n'a pas fait réfléchir les patrons de La Poste. Ainsi, l'inspection du travail, lors de visites dans les services traitant le colis, a soulevé un grand nombre d'irrégularités, plusieurs amenant des mises en demeure. Des constats étrangement semblables ont pu être tirés lors de visites d'agences Coliposte.

L'inspection du travail s'étonne que les sous-traitants travaillent aux mêmes heures, dans les mêmes locaux que les postier-es et avec un outillage appartenant à La Poste. Ainsi, au travers de cette pratique, elle s'affranchit des obligations contenues dans la convention collective de La Poste et des quelques avancées obtenues lors de mobilisations.

Au-delà de faire des économies en jouant sur le dumping social, La Poste met également en danger le personnel sous-traitant.

Le recours à la sous-traitance à La Poste est aux antipodes de l'image d'employeur social que veulent lui décerner ses patrons.

*Ceux qui luttent ne sont pas sûrs de gagner...
Mais ceux qui ne luttent pas ont déjà perdu...*

PAIN DANS LA GUEULE

En octobre dernier, un « chargé de clientèle » de Tours se prend « un pain dans la gueule » de la part d'un usager mécontent.

En effet, le collègue lui a refusé un retrait d'argent hors BCL car il n'avait pas de pièce d'identité valide (déclaration de perte et carte vitale endommagée).

Le collègue a donc respecté la réglementation. Ce qui lui a valu un gnon « gratifiant ».

Suite à cela, sa hiérarchie envoie une note indiquant que l'on peut dépanner l'individu cogneur si on « *ne se sent pas en sécurité* ».

On peut se dire que cette note tombe sous le coup du bon sens mais elle contredit une réglementation que l'on nous impose strictement de respecter.

A l'arrivée, la question que l'on se pose est la suivante : comme il nous arrive souvent de « *nous sentir en insécurité* » par rapport à certains usagers, peut-on se prévaloir de cette note ou bien devons continuer à prendre des « pains dans la gueule » ?

BALANCE TON ACCORD... POURRI!

Au cours de son pot de départ, une encadrante de Coty n'a pas pu s'empêcher –il faut le faire!- de balancer au personnel médusé qu'il devrait certainement rendre les sous des primes des rouleurs si jamais SUD faisait sauter l'accord (de la honte) de février dernier sur les facteurs... Oui mais voilà, si vous êtes mal informés, voici ce qu'il s'est passé :

Le périmètre de l'accord distri, au départ pour sa signature, était calqué sur la représentativité des élections au courrier (normal, c'est la distri...); sentant que SUD et CGT allaient mettre leur droit d'opposition et faire ainsi tomber l'accord distri (SUD+CGT= plus de 50% des voix au courrier), au dernier moment, d'un tour de baguette magique, La Poste proclamait que c'est la représentativité des élections Poste dans sa globalité qui primait (très fort !), et comme SUD et CGT représentent 49% au global de La Poste, l'accord pouvait « survivre », même avec le droit d'opposition des 2 OS...

Come d'hab', La Poste fait ce qu'elle veut, et même si on a attaqué, le temps que ce soit jugé, l'accord se met en place tranquillement... Négociations pas très « loyales »... Elle est poubelle la vie ???